



# Buchères

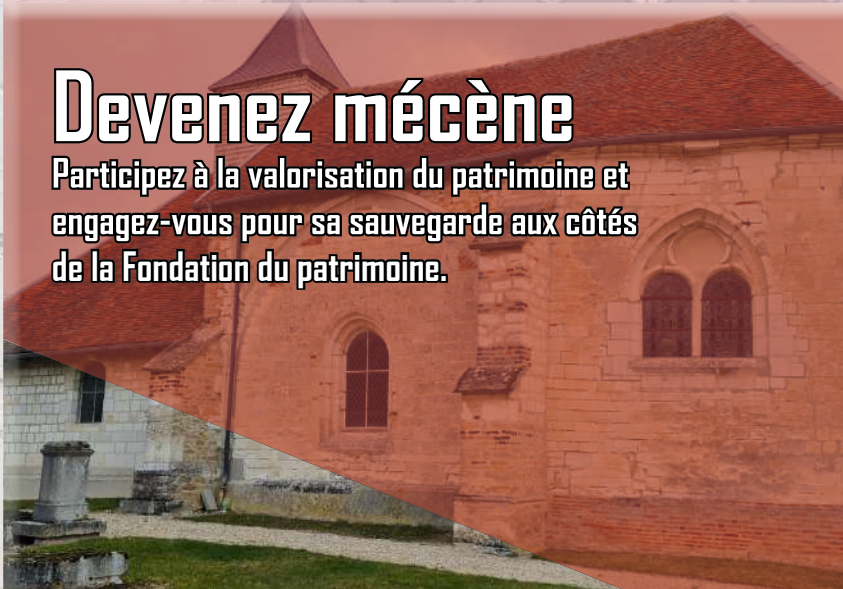
Aube en Champagne

Mag

Le journal d'information de la ville de Buchères N° 80

## Devenez mécène

Participez à la valorisation du patrimoine et engagez-vous pour sa sauvegarde aux côtés de la Fondation du patrimoine.



## Restaurons ensemble la chapelle de Courgerennes à Buchères !

**Votre soutien est indispensable pour la sauver**







Mairie de Buchères  
1, rue de la Mairie - 10800 BUCHERES  
Tél: 03.25.41.80.17  
Courriel: [commune.bucheres10@wanadoo.fr](mailto:commune.bucheres10@wanadoo.fr)

Service communication  
Tél: 03.25.41.87.12  
Courriel: [cleroy.bucheres@orange.fr](mailto:cleroy.bucheres@orange.fr)

Horaires d'ouverture  
Lundi et jeudi: 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Mardi et mercredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Vendredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00  
Samedi des semaines impaires: 9h30 - 12h00

**BUCHERES MAG' N° 80 - Juillet 2022**  
**Journal d'informations de la ville de Buchères**  
Directeur de la publication: Philippe GUNDALL  
Réalisation / Rédaction: Christelle LEROY  
Crédits photos: Christelle LEROY  
Impression: Mairie de Buchères

## La commune de Buchères est à votre écoute....

EN CAS D'URGENCE  
Comment contacter l' élu de permanence ?

En dehors des horaires d'ouverture des services de la mairie et en cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez joindre l' élu(e) de permanence au

**06 25 89 55 79**

 [www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)  
Informations sur l'actualité communale

Aucune reproduction ne sera possible sans l'autorisation préalable de la commune.

# SOMMAIRE

Éditorial	3
Dossier - la Chapelle de Courgerennes	4
Dossier - PLU	5
Dossier - Finances publiques	6 - 11
Dossier - Plantation de l'arbre de la laïcité	12 - 13
Dossier - Les animaux de compagnie	14 -
Dossier - 24 août 1944	16 - 20
Dossier - Le Mémorial de Buchères	21 - 22
Dossier - Espace de vie	23
Dossier - Ateliers "Bien-être et Bien vivre"	24



**PANNEAUPOCKET**

Informe et Alerté les habitants



Vous disposez d'un smartphone ou d'une tablette, vous avez la possibilité d'obtenir en temps réel des informations concernant notre commune.

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur Google Play ou App store.

# ÉDITORIAL



**Chères Buchéroises, Chers Buchérois, Chers amis(es),**

Après deux années difficiles dues à l'épidémie du Covid, nous voici rattrapés, par la guerre qui s'installe sur la durée en Ukraine. Je remercie les habitants de notre commune ayant accueillis les familles de réfugiés de ce pays. Les enfants sont actuellement scolarisés et tout se passe bien.

Cette année 2022 est chargée avec les élections présidentielle et législatives.

La situation en France apporte des inquiétudes et celles-ci se font ressentir à la vue des bulletins glissés dans les urnes et des abstentions lors des derniers votes des élections d'avril et juin.

Malgré tous ces événements, vos élus(es) communaux ont continué leur travail afin que notre commune continue de bien vivre et d'accueillir les habitants de la meilleure des façons.

Au mois d'avril, comme chaque année, a eu lieu le vote du budget. C'est toujours un instant important dans la vie communale, coïncidant avec l'arrivée des beaux jours, tant attendue.

Le budget primitif que vous retrouverez dans ce bulletin a été voté à l'unanimité. Nous envisageons encore de nombreux travaux de réfection et d'amélioration (avenue Pierre Pétré, réfection de la Chapelle de Courgerennes, diagnostic du Monument des Martyrs, création d'un parking en face de l'église, etc...).

Suite à l'inflation en forte hausse, les prix qui augmentent, les contrats d'énergies qui devront être renégociés pour 2023, on doit s'attendre à une augmentation très conséquente des factures et la diminution permanente des dotations ne nous facilite pas les marges de manœuvres.

Ce contexte compliqué que nous vivons et sommes appelés à vivre, nous implique après plusieurs années de stabilité à revoir nos tarifs de location de salles, taxes foncières, etc... que nous n'avions pas touchés depuis plusieurs années.

Dans la même idée, afin de faire des économies, pratiquement tout l'éclairage public de la commune va passer en leds. Il sera coupé de minuit à quatre heures du matin sauf l'avenue des Martyrs et la route de Maisons Blanches afin de ne pas laisser la commune complètement dans le noir. De nombreuses communes l'ont fait et les incivilités n'augmentent pas.

Toutes ces mesures prises, je l'espère, nous permettrons de continuer à faire progresser Buchères.

Nous continuerons nos efforts afin de mener une gestion saine, rigoureuse et maîtrisée du budget de la commune jusqu'à la fin du mandat que vous nous avez confié.

Les premières manifestations, organisées par la commune ou les associations, ont montré que la population avait envie de revivre des instants amicaux. Rendez-vous vous est donné au 14 juillet pour les festivités et son feu d'artifice.

Espérons que l'été, soit synonyme de liberté et que la crise sanitaire ne reprenne pas le dessus.

Je vous souhaite de belles vacances.

**Philippe GUNDALL**  
**Maire de Buchères**

*" Nous continuerons nos efforts afin de mener une gestion saine, rigoureuse et maîtrisée du budget de la commune jusqu'à la fin du mandat que vous nous avez confié. "*

## DOSSIER

### La chapelle de Courgerennes



FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

## ► Restaurons ensemble la chapelle de Courgerennes !

### ► LE PROJET

Des travaux sont désormais nécessaires pour sauver la chapelle de Courgerennes menacée par de nombreux désordres dans sa maçonnerie (choeur) et dans sa charpente et sa toiture. La mise en place à l'extérieur et à l'intérieur de l'église d'un dispositif d'étaieement va permettre de stabiliser l'édifice avant une restauration d'urgence avec mise en sécurité des maçonneries et des travaux d'étanchéité de ventilation.

### ► LE LIEU ET SON HISTOIRE

Construite au XII<sup>ème</sup> siècle et remaniée par la suite, la chapelle de Courgerennes (hameau de Buchères) est placée sous le vocable de la Nativité de la Sainte Vierge. Elle possède des fonts baptismaux du Moyen Âge ainsi qu'un mobilier intéressant dont un tabernacle de style Louis XIII, un retable en pierre ainsi qu'un groupe sculpté de l'Education de la Vierge de l'Ecole Champenoise de la même époque. En 1790, Courgerennes est décrit comme un fief fortifié avec une maison forte entourée de fossés et un moulin. Désormais rattachée à Buchères, le hameau se situe à 7km au sud-est de Troyes.

### ► LA MOBILISATION

Les habitants ont exprimé une forte demande par rapport à cet élément du patrimoine et n'ont cessé de manifester leur soutien à notre collectivité dans ses démarches de restauration de la chapelle. Ce projet de restauration permettra la réouverture des lieux en toute sécurité et de faire revivre la chapelle, rassembler les habitants, proposer un lieu de recueillement, de lumière au milieu de la vie du hameau. Parce qu'il ne faut pas oublier que les églises, qu'elles soient cathédrale, église de village ou simple chapelle font parties du patrimoine culturel français.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel, nous avons la volonté d'organiser des activités artistiques et culturelles dans le respect du lieu afin de mettre en valeur notre patrimoine : La chapelle de Courgerennes.

Montant des travaux	50 119,40 € HT
Objectif de la collecte	10 000 €
Début des travaux	1 <sup>er</sup> trimestre 2022

Plus d'informations sur :  
[www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr) et [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)





# DOSSIER

## LANCEMENT DE LA 3<sup>ème</sup> RÉVISION DU PLU

La commune de Buchères dispose actuellement d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** approuvé le 21 février 2008 et qui a fait l'objet de 9 modifications (9<sup>ème</sup> modification par délibération n°2022-20 en date du 05 avril 2022) et de 2 révisions.

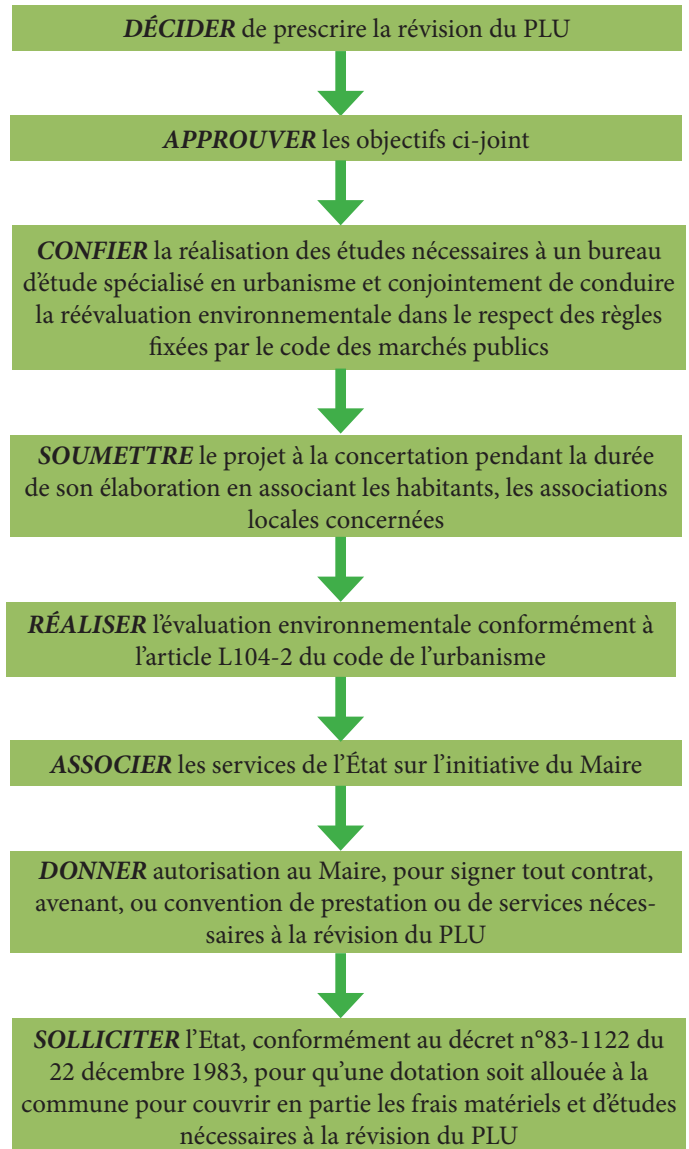
### Pourquoi réviser le PLU ?

#### Objectifs principaux de la 3<sup>ème</sup> révision

- Une mise en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube approuvé le 10 février 2020 et entré en vigueur le 29 juillet 2020,
- Développer une démographie harmonieuse conformément avec son identité et son histoire tout en prenant en compte la capacité de ses équipements,
- Renforcer son réseau de déplacement de modes doux afin de faciliter l'accès aux équipements, services et commerces et dans le but de limiter le déplacement des véhicules à moteurs thermiques,
- Limiter et organiser le volume des extensions urbaines et organiser leurs développements dans le temps,
- Redéfinir l'affectation des sols dans le cadre d'une réorganisation du territoire communal, conformément au code de l'urbanisme,
- Protéger le caractère du bâti ancien et l'adapter aux enjeux énergétiques et besoins des ménages,
- Promouvoir les énergies renouvelables sans dénaturer le bâti et le paysage,
- Valoriser et protéger les espaces naturels et notamment l'Hozain et sa vallée ainsi que les espaces boisés et la biodiversité,
- Préserver l'activité agricole,
- Mettre en adéquation les emplacements réservés avec le projet de territoire

### DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Le Conseil Municipal de Buchères a souhaité par délibération en date du 24 mai 2022 que la révision se déroule selon les modalités suivantes:



# DOSSIER FINANCES PUBLIQUES

## BUDGET COMMUNAL



### Définition du budget communal

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.
- Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Les communes connaissent de façon générale quatre types de documents budgétaires :

1. le budget primitif
2. les décisions modificatives
3. le compte administratif
4. le compte de gestion

### **1. Le Budget primitif :**

Le budget communal est élaboré par le maire en tant qu'autorité exécutive, et est adopté par l'autorité délibérante soit le conseil municipal dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

Il rend compte des prévisions de recettes et de dépenses votées par le Conseil Municipal pour une année en fonctionnement et en investissement.

Le budget une fois voté, permet au maire d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues. Il doit en principe tout prévoir et devrait se suffire à lui-même.

### **2. Les décisions modificatives :**

Elles peuvent être votées après l'adoption du budget primitif, en cas de nécessité ou d'urgence. C'est important et nécessaire lors du vote de ces dépenses additionnelles de prévoir les recettes correspondantes de manière à ne pas compromettre l'équilibre du budget.

### **3. Le Compte Administratif :**

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le compte administratif est en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le Compte Administratif met en évidence la plus ou moins bonne qualité des prévisions du budget primitif, notamment si les dépenses ont été sous-estimées et les recettes artificiellement gonflées.

### **4. Le compte de gestion :**

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur communal, il y a deux types de comptes : d'une part le Compte Administratif compte du maire, et d'autre part celui du receveur communal appelé compte de gestion.

Lors du vote du Compte Administratif, le compte de gestion dressé par le receveur communal est également soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte de Gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

### **Principe de l'équilibre budgétaire :**

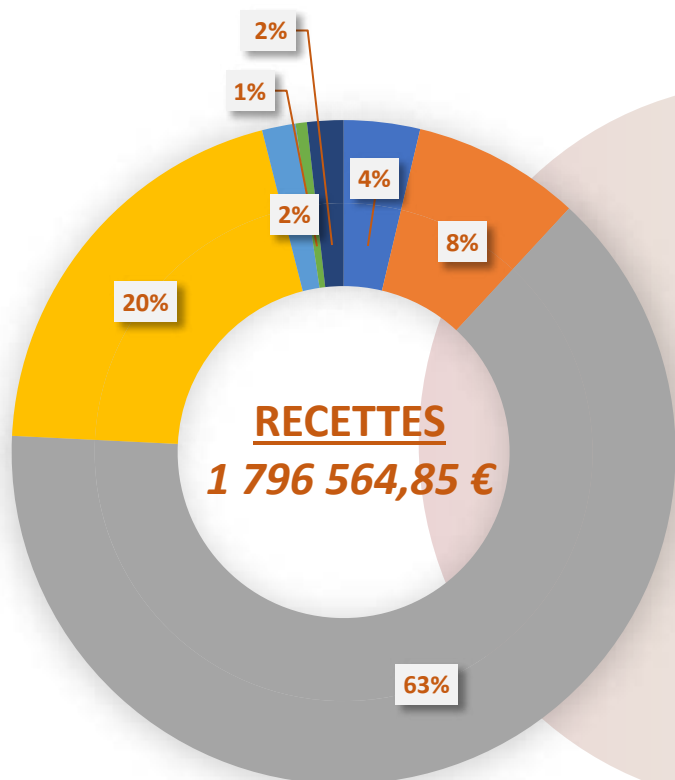
Le principe le plus important est celui de l'équilibre budgétaire. Le budget primitif et éventuellement les décisions modificatives qui pourraient apparaître pour l'année en cours doivent être votés en équilibre selon l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Cela impose le respect des trois conditions suivantes :

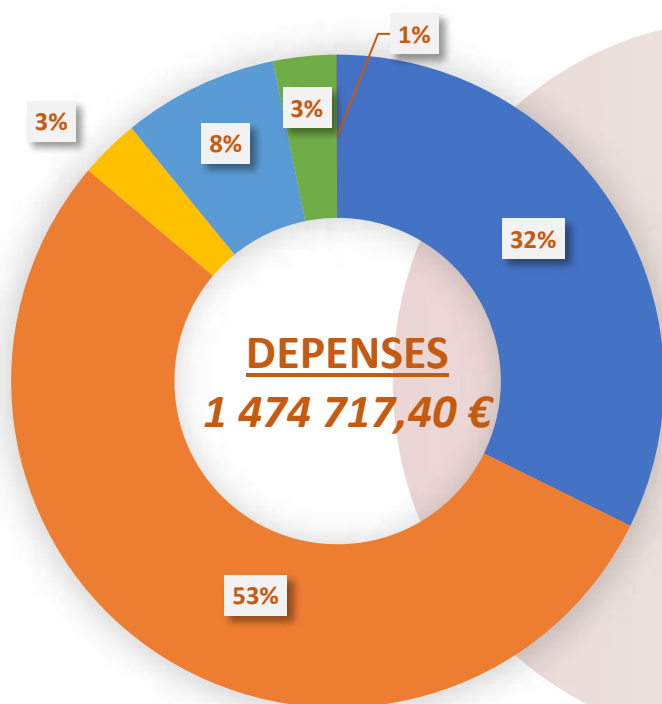
- 1) L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- 2) La sincérité car les recettes et dépenses doivent être évaluées de façon sincère.
- 3) Le remboursement de la dette en capital (dépenses en section d'investissement) doit être couvert par des ressources définitives, c'est-à-dire par l'autofinancement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) et par les recettes propres de la section d'investissement (essentiellement remboursement du fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement).



## FONCTIONNEMENT



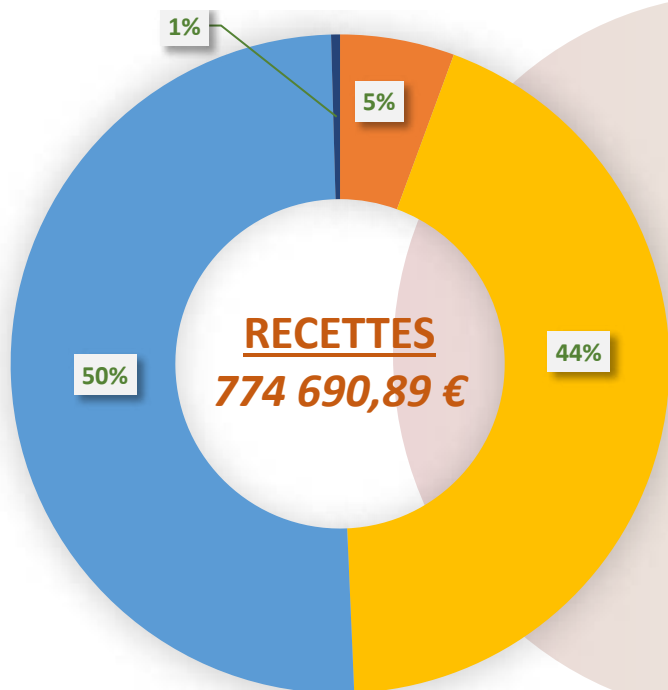
Nature des recettes	Montant en €	En %
Atténuation des charges	66 644,33 €	4%
Produits de services	146 849,90 €	8%
Impôts et taxes	1 147 964,00 €	63%
Dotations, subventions et participations	364 115,63 €	20%
Autres produits de gestion courante	29 420,78 €	2%
Produits exceptionnels	9 831,43 €	1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 738,78 €	2%



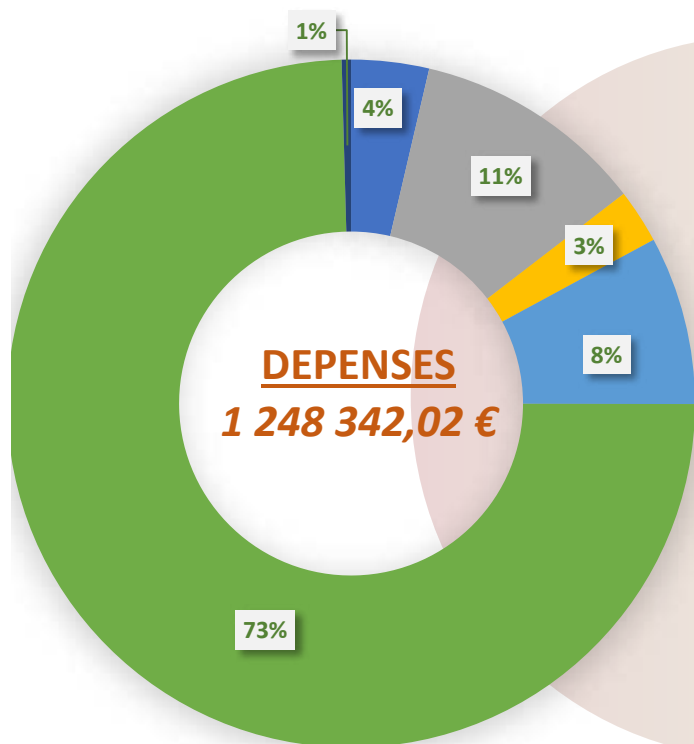
Nature des dépenses	Montant en €	En %
Charges à caractère général	476 439,20 €	32%
Charges de personnel et frais assimilés	794 351,87 €	53%
Opérations d'ordre entre sections	43 500,33 €	3%
Autres charges de gestion courante	113 637,33 €	8%
Charges financières	46 065,67 €	3%
Charges exceptionnelles	723,00 €	1%



## INVESTISSEMENT

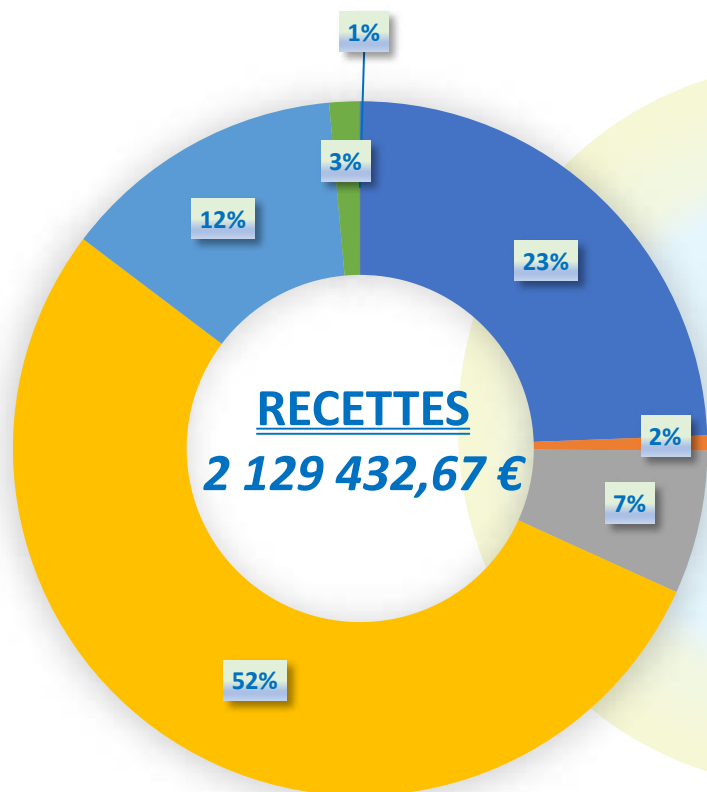


Nature des recettes	Montant en €	En %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 500.33 €	5%
Dotations, fonds divers et réserves	338 527.55 €	44%
Subventions d'investissement	389 291.57 €	50%
Immobilisations en cours	3 371.44 €	1%

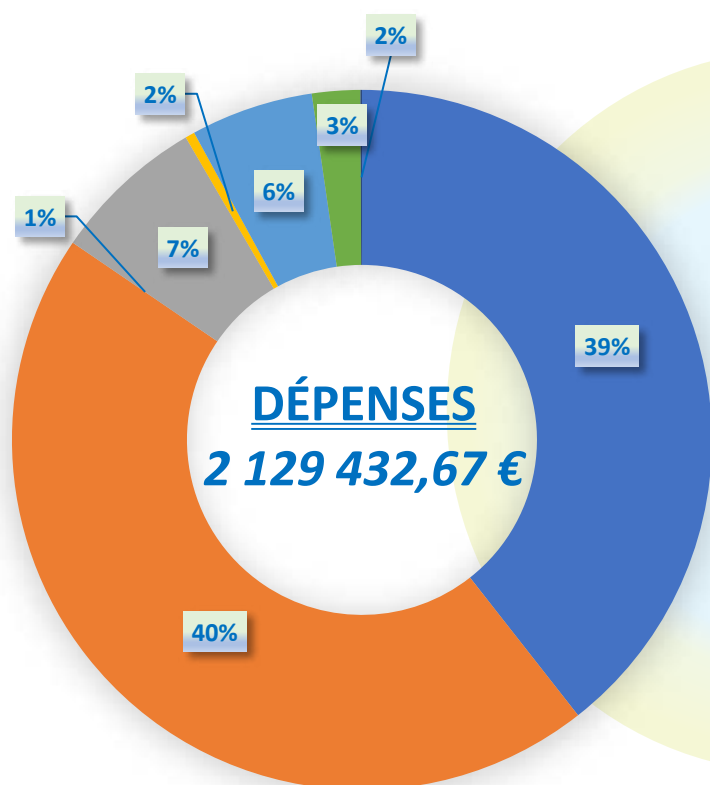


Nature des dépenses	Montant en €	En %
Subventions d'équipement versées	45 604.87 €	4%
Emprunts et dettes assimilées	136 209.98 €	11%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 738.78 €	3%
Immobilisations corporelles	98 842.88 €	8%
Immobilisations en cours	930 493.01 €	73%
Immobilisations incorporelles	5 452.50 €	1%

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT



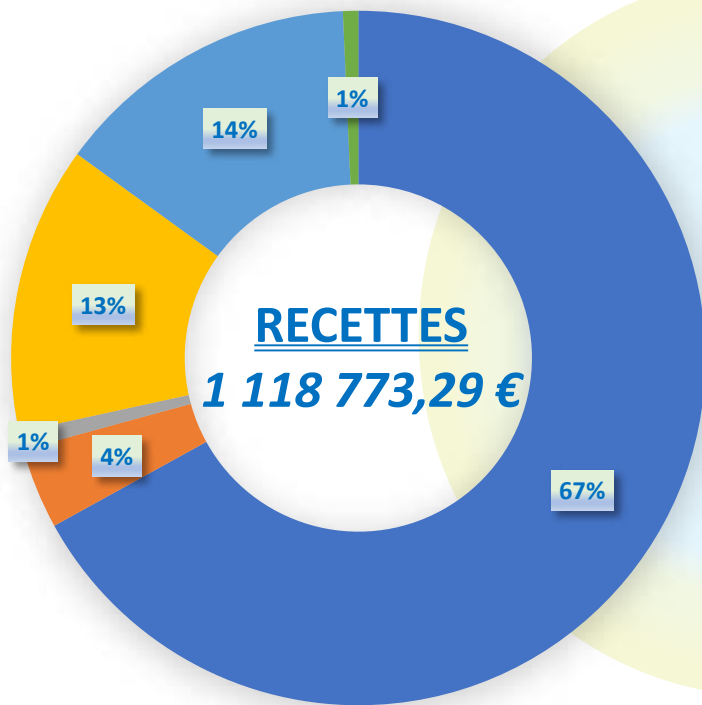
Nature des recettes	Montant en €	En %
Résultat de fonctionnement reporté	519 484.67 €	23%
Atténuation des charges	15 000.00 €	2%
Produits de services	142 345.00 €	7%
Impôts et taxes	1 139 603.00 €	52%
Dotations, subventions et participations	282 500.00 €	12%
Autres produits de gestion courante	30 000.00 €	3%
Produits exceptionnels	500.00 €	1%



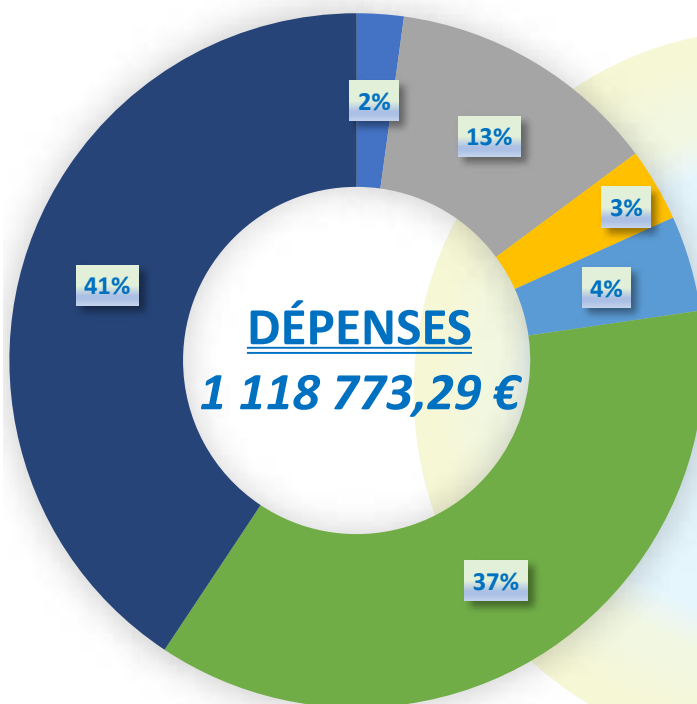
Nature des dépenses	Montant en €	En %
Charges à caractère général	839 214.00 €	39%
Charges de personnel et frais assimilés	960 700.00 €	40%
Dotations provisions semi-budgétaires	70.00 €	1%
Dépenses imprévues	150 683.82 €	7%
Opérations d'ordre entre sections	9 281.71 €	2%
Autres charges de gestion courante	120 600.40 €	6%
Charges financières	47 382.74 €	3%
Charges exceptionnelles	1 500.00 €	2%



## BUDGET D'INVESTISSEMENT



Nature des recettes	Montant en €	En %
Solde d'exécution section d'investissement reporté	749 311.58 €	67%
Produits de cessions	42 240.00 €	4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 281.71 €	1%
Excédents de fonctionnement capitalisées	150 000.00 €	13%
Dotations, fonds divers et réserves	160 000.00 €	14%
Subventions d'investissement	7 940.00 €	1%



Nature des dépenses	Montant en €	En %
Dépenses imprévues	24 391.66 €	2%
Emprunts et dettes assimilées	141 593.63 €	13%
Immobilisations incorporelles	38 200.00 €	3%
Subventions d'équipement	49 850.00 €	4%
Immobilisations corporelles	409 738.00 €	37%
Immobilisations en cours	455 000.00 €	41%

## Plantation de l'arbre de la laïcité



### A Buchères la laïcité est l'affaire de tous

#### *Buchères inaugure la 1ère plantation de l'année 2022 de l'arbre de la laïcité*

La cérémonie hautement symbolique de la plantation de l'arbre de la laïcité s'est déroulée samedi 19 mars 2022 dans la cour de l'école élémentaire « Les trois plumes » à Buchères.

Philippe Gundall, Maire de la commune, Anne-Marie Royer, présidente de la Délégation Départementale de l'Education Nationale accompagnée de ses collègues, Sibylle Bertail-Fassaert, Conseillère Départementale, Mireille Devavry, directrice du Groupe scolaire Buchérois, les élèves et parents d'élèves ainsi que la population étaient présents à cette plantation.

Le choix de l'arbre offert par la DDEN, s'est porté sur un « Tilleul » considéré comme étant représentatif de la justice, de la fidélité et de la liberté .

Dans son discours, le Maire a d'ailleurs rappelé « l'importance de la laïcité qui assure l'égalité devant la loi pour tous les citoyens et la liberté de conscience pour tous ».

Anne-Marie Royer, quant à elle a indiqué : « l'Union Départementale des Délégués de l'Education Nationale a souhaité la plantation de l'arbre de la laïcité dans toutes les communes de l'Aube où

il reste une école et Buchères inaugure cette décision ; en effet, les événements dramatiques de 2015 à aujourd'hui, ont renforcé plus encore l'idée que l'unité, l'harmonie et la paix dans notre société doit s'appuyer, en premier lieu sur les principes républicains consubstantiels avec ceux de l'ECOLE DE LA REPUBLIQUE, autour de la laïcité ».

La parole a ensuite été donnée à Maïalène, maire du Conseil Municipal Jeunes ainsi qu'à trois autres enfants pour la lecture des 15 articles de la Charte de la laïcité, un message fondamental et gage de bien-vivre ensemble qu'ils ont eu cœur de faire passer aux acteurs présents ce jour.

Après qu'un employé municipal ait réalisé le trou et positionné l'arbre, le Maire , la Présidente des DDEN et la Conseillère Départementale ainsi que les enfants, se sont relayés pour donner quelques coups de pelle chacun.

Deux plaques ont été installées au pied de l'arbre, une nommant l'arbre de la laïcité « Les trois plumes » et l'autre offerte par la DDEN rappelant que « par cette plantation nous réaffirmons que la laïcité doit donner toute sa force à l'esprit critique et à la République qui éclaire et émancipe ».

Monsieur le Maire a tenu à remercier la centaine de participants de cette cérémonie en les invitant à partager le verre de l'amitié.



# "Ni un arbre, Ni une plaque ne changera LE MONDE"

## Mais...

Il faut refonder l'école de la République !!!

Il est important de lui redonner toute sa place dans la transmission du bien commun, des règles ainsi que les principes et les valeurs qui le compose.

Parce que la RÉPUBLIQUE, porte une exigence de raison et de justice, il revient à l'École Française, de contribuer à bâtir du Commun, de l'Égalité, de la Liberté, de la Fraternité et de la Laïcité.

Il s'agit d'accompagner les élèves dans leur devenir de citoyen sans blesser aucune conscience : c'est l'essence même de la Laïcité.



La vocation de la charte de la Laïcité, affichée dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, est non seulement de rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire, mais surtout **d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.**

La Laïcité à l'école n'est pas une entrave à la liberté, mais la condition essentielle à sa réalisation.

Elle n'est jamais dirigée contre les individus ni contre leur conscience, mais elle garantit l'égalité de traitement de tous les élèves et légale dignité de tous les citoyens.

Elle refuse toutes les intolérances et toutes les exclusions, elle est le fondement du respect mutuel et la Fraternité.

Enfin c'est le rôle de chacun d'entre nous et c'est la mission de l'école Républicaine de faire partager ces **VALEURS** qui nous élèvent et nous **RASSEMBLENT.**

## DOSSIER

### Les animaux de compagnie



# Les obligations des propriétaires d'animaux de compagnie

*Les réglementations successives entrées en vigueur depuis 20 ans renforcent les obligations des propriétaires des animaux alors que le droit des animaux évolue lui-même fortement.*

### Bien traiter son animal de compagnie

Le propriétaire doit « bien traiter » son animal de compagnie. Il est notamment obligé de nourrir et de soigner son animal de compagnie, de bien l'abriter, et pour certains (chiens de garde) de bien les attacher, mais sans que la chaîne soit lourde et entrave trop ses mouvements.

En cas de maltraitance, il s'expose à des sanctions pénales prévues explicitement. La gendarmerie, la police, ou une association protectrice doivent être contactées si une maltraitance est constatée.

#### ► L'abandon d'animaux

Il est sévèrement puni car considéré par la loi comme un acte de cruauté.

Il existe pourtant des solutions provisoires pour héberger un animal de compagnie : famille d'accueil (voisin,...), ...

#### ► Tenues en laisse

La réglementation concerne principalement les chiens. Et on ne promène pas son chien sans laisse... sans risque !

Une mairie peut interdire à un chien ou un chat l'accès à certains lieux, comme les parcs ou lieux publics.

Malgré une certaine tolérance, des sanctions peuvent s'appliquer en cas de non-respect de ces dispositions :

- **une contravention de première classe, d'un montant maximal de 33 €.**
- **une contravention de deuxième classe, d'un montant maximal de 75 €, si le chien est catégorisé (chien de catégorie 1 ou 2).**

#### ► Mise en fourrière de l'animal errant

Il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » son chien ou son chat. Un chat ou chien en divagation dans une commune peut être alors mis en fourrière.

#### ► En cas de troubles de voisinage dus à l'animal

Le propriétaire d'un animal est responsable des troubles que son animal de compagnie peut causer. Les sanctions infligées peuvent aller d'une amende à une condamnation

pénale si l'animal a infligé des blessures comme une morsure ou est à l'origine d'un accident de voiture.

Le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de :

1. surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer ;
2. nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux ;
3. s'assurer que son animal ne génère pas de nuisances et troubles locatifs.

*En cas de trouble prouvé, l'amende du propriétaire peut aller jusqu'à 450 euros, l'animal peut être confisqué voire euthanasié et le bail peut être résilié si le propriétaire de l'animal est locataire. En cas de blessure sérieuse une peine de prison peut être requise contre le propriétaire.*

**Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent impérativement être déclaré en Mairie.**





## La stérilisation des chats...



C'est le moment idéal pour aborder le thème de la stérilisation des chats, qu'ils soient domestiques ou errants. Faisons ensemble le point sur ce qu'il convient de faire ...

### 1. CHATS DOMESTIQUES

La stérilisation est, tout comme l'identification, **OBLIGATOIRE** pour les chats domestiques. Ce que l'on sait moins, c'est que ceci est valable **AUSSI** pour tout chat donné ou cédé à une tierce personne. L'opération peut être programmée dès l'âge de 8 semaines et doit idéalement se faire avant l'âge de 6 mois. Cette opération bénigne rend les matous moins bagarreurs et permet de limiter le risque de cancer des mamelles chez la femelle : contrairement aux idées reçues, elle n'est donc pas dangereuse. **N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire !**

### 2. CHATS ERRANTS

#### a) Définition du chat errant

Le chat errant ne partage pas l'habitation d'un maître qui pourrait contrôler sa reproduction et ses déplacements : il reste donc libre de ses déplacements. Il n'a pas ou plus de « propriétaire » et vit à l'extérieur : de ce fait, selon les cas, il peut être plus ou moins sociabilisé selon qu'il a été ou non en contact avec l'homme.

#### b) La multiplication des chats

Les chats se multiplient de manière exponentielle : c'est pourquoi il est impératif de réguler au mieux leur population. Pour donner un exemple :

**2 chats peuvent avoir près de 12 chatons en un an ! l'année suivante, ces chatons peuvent à leur tour avoir, par couple, 12 chatons...Ce qui peut donner jusqu'à 144 chatons !**

**Un exemple vaut mieux que de longs discours...**

#### c) Pourquoi stériliser les chats errants ?

- ~ Pour éviter leur prolifération ;
- ~ Parce que tous les chats ne sont pas « adoptables » : les refuges ne savent plus accueillir le nombre croissant de chats abandonnés / errants ;
- ~ Pour limiter le nombre d'euthanasies des chats pour lesquels les refuges ne trouvent pas d'adoptants ;
- ~ La stérilisation atténue le caractère hostile du chat mâle :  
= **moins de bagarre = moins de risque de transmettre des maladies aux autres chats, y compris aux chats domestiques ;**
- ~ Pour limiter les marquages de territoire et donc, les inconvénients qui y sont liés (mauvaises odeurs notamment) ;

**... Agir ensemble pour le bien-être de tous !**

## CHATS ERRANTS

Rappel de quelques règles :

- Si vous décidez de nourrir un chat ne vous appartenant pas, responsabilisez-vous jusqu'au bout, et faites-le stériliser et identifier.
- Même s'il est difficile de résister à l'envie de nourrir un chat, si vous continuez de les nourrir ils reviendront chez vous et vous encouragerez une explosion de leur nombre.
- Si vous n'avez pas l'intention de nourrir, d'abriter le chat pour toujours, et de l'identifier ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal.
- Pour résumer, si vous les nourrissez, **assumer vos responsabilités sur long terme.**

QUE CE MONUMENT PORTE TÉMOIGNAGE DES CRIMES  
HITLÉRIENS. TOUTE UNE POPULATION INNOCENTE. HOMMES  
FEMMES. ENFANTS SAUVAGEMENT ASSASSINÉE. TOUT UN  
VILLAGE LIVRÉ AUX FLAMMES. CES CRIMES SONT INEXPIABLES.  
FRANÇAIS SOUVENEZ VOUS!

# Massacre de Buchères : les derniers survivants se souviennent

2019 - Dossier réalisé par Franck DE BRITO

## Ce jour-là...

### Paulette Redon-Maignot (7 ans et demi à l'époque) :

« La veille, ça remuait beaucoup dans Buchères. Les hommes coupaient des arbres sur les routes et on avait peur le soir. Le lendemain, tout le monde devait aller aux abris, c'est-à-dire aux tranchées que mon père Raoul avait faites dans le jardin.

Il y avait ma mère Émilienne, enceinte, ma sœur Annette, mon frère André, ma grand-mère, les voisins et moi. Nous avons attendu très longtemps. Puis, j'ai entendu des hurlements et des bottes venir taper au-dessus de la tranchée. Mon père a essayé de monter l'escalier et leur dire que nous étions des femmes et des enfants. C'est là qu'ils l'ont tué à la mitraillette et jeté des grenades dans la tranchée. Ça explosait et ça fumait. Ma mère m'a mis la main à la bouche pour que je ne crie pas. J'ai été blessée aux jambes et à l'épaule, ma mère aux cuisses et mon frère tout le long du bras.

#### La paille dans les blessures

Quelque temps après, un autre groupe moins turbulent est venu nous voir et a essayé de nous faire sortir pour nous soigner. On s'est allongé sur l'herbe dans le verger et ils ont essayé de couper le pantalon de mon frère pour le soigner.

Ils ont tout remballé quand on a entendu à nouveau les bottes. On a attendu jusqu'à ce que les gens de Buchères viennent nous chercher et nous emmènent à la mairie de Saint-Thibault. J'avais la paille qui me rentrait dans les blessures... »



Paulette Redon-Maignot, 82 ans, a perdu son père Raoul dans le massacre. Elle a été blessée aux jambes et à l'épaule.

#### Une image qui hante

« Toujours la même. Ce bruit de grenade. Je n'ai jamais cessé de l'entendre. Je n'ai pas pu aller voir le feu d'artifice après ça. »

#### Se reconstruire

« On nous a retrouvé un logement et donné un petit secours national, mais ce n'est pas la vie de famille. On a eu une vraie vie de désœuvrés. Maman a fait ce qu'elle a pu... Enfant, je ne m'en rendais pas tellement compte, mais aujourd'hui je me dis que c'est incroyable ce qu'elle a fait. Elle nous faisait des petites robes pour ne pas qu'on voie qu'on n'avait pas grand-chose. On a remonté la pente, mais pas comme on aurait voulu. J'aurais aimé faire des études et des choses plus importantes... » Mère de quatre enfants, Paulette a ensuite travaillé dans le commerce. Elle a 10 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

#### En veut-elle à l'Allemagne ?

« Non. Je n'en ai jamais voulu à qui que ce soit. C'était la guerre. »



## **Jean Dupuis (11 ans à l'époque) :**

« Ça a commencé le 23 au soir dans la maison Finfrock où je me trouvais avec mon frère Daniel. Les résistants sont passés en nous disant que le lendemain on sortait, parce que c'était la libération et qu'il y allait avoir des tirs. Le lendemain, nous sommes descendus du premier étage où l'on couchait avec mon frère. Nous avons pris notre petit déjeuner. Sur les coups de 10 h 30, nous avons entendu des coups de feu et nos parents nourriciers nous ont dit : " Ce n'est quand même pas les FFI qui nous tirent dessus ? On leur a donné des armes hier soir ! »

Tout à coup, la porte d'entrée a volé en éclats et l'Allemand m'a mis dehors en me tirant par les cheveux et m'a tiré dessus. On m'a retrouvé dans un champ de pommes de terre en face.

C'est une voisine, Victorine, qui, venant chercher de l'eau pour soigner un blessé, m'a entendu râler et emmené chez elle. De là, c'est un voisin qui m'a transporté à Verrières à vélo. On s'est encore fait tirer dessus et il m'a laissé dans le fossé sans espoir que je survive. J'ai été touché à la jambe et on m'a retiré 74 éclats de grenade. Mon père est venu le lendemain. C'était la Libération et il n'y avait plus de maison. Les deux oncles, les deux tantes ont été brûlés avec un bébé de 18 mois, René Lewkowicz et mon frère. Daniel, on n'a retrouvé que ses deux mains. En me tirant de la maison, l'Allemand m'a sauvé... »



Bien qu'ayant reçu trois balles dans les jambes, Jean Dupuis, l'aîné, sera le seuls rescapé de la maison incendiée où les SS ont tué son petit frère Daniel (à droite sur la photo)



Jean Dupuis a perdu son petit frère Daniel, 7 ans. Grièvement blessé, il garde encore aujourd'hui des éclats de grenade dans tout le corps.

### **Une image qui hante**

« Je vois juste la porte voler en éclats et des cris. Après, je ne me souviens de rien. »

### **Se reconstruire**

« Mes parents se sont occupés de tout. Je suis resté dans une poussette pendant un an et demi car je ne pouvais pas marcher. On m'a retiré des éclats de grenade pendant je ne sais combien de temps. D'ailleurs, j'en ai encore dans les poumons qui brillent.

Pas plus tard que cet hiver, on m'en a retrouvé sur les côtés lors d'un IRM à Reims. Et ça ne me gêne pas du tout ! Mon père voulait que je sois dessinateur industriel à la SNCF, mais j'avais changé d'optique et suis devenu clerc de notaire. » Jean a aujourd'hui deux enfants et deux petits-enfants.

### **En veut-il à l'Allemagne ?**

« Je n'en veux pas aux jeunes Allemands mais à ceux qui ont commandité le massacre. Le mot pardon n'existe pas pour ces choses-là. »

## **Michèle Huitol, née Foissier** **(4 ans à l'époque) :**

*« Il paraît qu'ils avaient réuni les hommes à la mairie, la veille. Maman était seule à la maison avec ses trois enfants. Ma sœur Ginette, 11 ans, avait entendu un coup de fusil. Elle a ouvert la porte et ils tuaient les deux chiens qu'on avait dans la cour. Elle tenait dans ses bras Jackie, mon petit frère de 20 mois parce que maman était souffrante. Ils ont jeté une grenade sur ma sœur.*

*Après, ils sont entrés dans la maison et ont tiré sur moi qui me trouvais sur un fauteuil à côté de maman. Ça devait être en fin de matinée quand c'est arrivé. Maman était en train d'éplucher des haricots verts, moi dans le fauteuil d'osier d'enfant à côté. Juste avant qu'ils tuent maman, elle a dit :  
" Pauvre Jackie, pauvre Ginette, pauvre Michèle " .*

*Elle était dans un fauteuil Voltaire. Sa tête a penché et tout son sang a coulé sur moi si bien qu'ils ont cru que j'étais morte. Ils m'ont même jeté des coups de pied. Je n'ai pas crié car je pense que j'étais paralysée par la peur. En partant, ils ont mis le feu à la porte et la chance que j'ai eue c'est qu'elle était vitrée. Je me suis sauvée à l'école qui n'était pas loin. Je suis ensuite revenue dans la maison.*

*Entre-temps, mon père a mis maman, ma sœur et mon frère sur leur lit.*

*Comme je dormais avec ma sœur, je me suis couchée à côté d'elle morte.*

*Mon père est revenu avec un voisin de la ferme d'à côté et quand j'ai entendu j'ai crié " papa ". J'étais au fond du lit sous la couverture... »*

### **Une image qui hante**

*« Ma mère qui me manque beaucoup, surtout à Noël. »*

### **Se reconstruire**

*« J'avais encore mon père mais il est mort en sortant du travail quand j'avais 16 ans... »*

Élevée par sa grand-mère, Michèle a pris un logement dans sa cour puis entre à l'usine à 14 ans et s'est mariée en 1962. Elle est aujourd'hui veuve et sans enfant.

### **En veut-elle à l'Allemagne ?**

*« Je leur en veux. Toute ma famille a été tuée..Le prêtre nous demande de pardonner, mais c'est difficile. »*



Ginette Foissier, la sœur de Michèle, ici avec sa grand-mère, quelques années avant la tragédie.



Michèle Huitol avait 4 ans lorsqu'elle a miraculeusement survécu à l'attaque des nazis. Sa sœur Ginette (11 ans), son frère Jackie (20 mois) et sa mère Raymonde (35 ans), ont été assassinés sous ses yeux.



## **Jeanne Cuvillier** **(15 ans à l'époque) :**

« Nous avons évacué notre maison de Saint-Julien à Buchères parce que nous habitions près de la gare et il y avait des munitions à côté. On nous avait dit qu'on serait en sécurité à Buchères. On était à la ferme Chaume. Il y avait ma mère Marie Personeni, mon père Auguste Dermay, ma petite sœur Liliane, mon petit frère Claude et moi. Il a été tué avec mon père et les autres personnes de la ferme dont Georges Bouquet. Un Allemand est entré et a jeté une grenade. Elle aurait dû exploser et nous tuer tous. Elle a éclaté et blessé maman à la jambe, ma petite sœur aussi et moi à la tête. J'ai eu la présence d'esprit



de me glisser sous le lit. Après, on s'est sauvé et on a découvert nos morts en sortant. On est parti à travers un champ... »



### **Une image qui hante**

« Je revois les corps de la famille Fromonnot les uns sur les autres. C'est affreux. Ça marque pour l'éternité. »

### **Se reconstruire**

« Ça a été très difficile. Vous vous dites que vous revenez de très loin. On est resté traumatisé un certain temps. Maman est restée longtemps hospitalisée. Même maintenant, on se redit comment on a fait pour se sortir de cela... »

Jeanne a travaillé pendant 43 ans à la Banque populaire. Avec Georges, son mari bonnetier, ils ont eu deux enfants : Claude et Daniel, trois petits-enfants : Céline, Julien et Damien, trois arrière-petits-enfants : Tristan, Ethan et Mathieu.

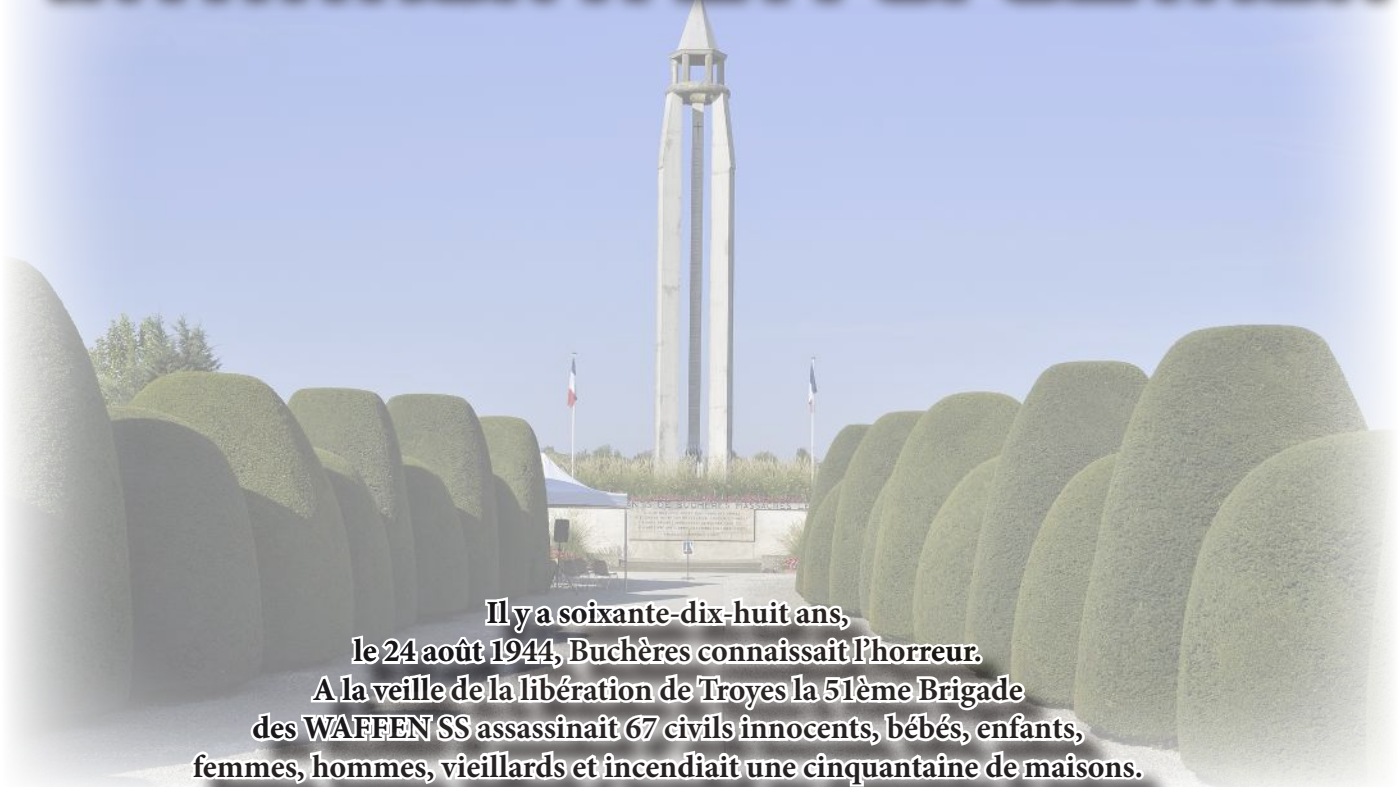
### **En veut-elle à l'Allemagne ?**

« Oui. J'en veux toujours aux Allemands et je ne me gêne pas pour le dire, même si l'on dit qu'ils n'étaient pas tous responsables. Mais, il y avait des gens pour Hitler. Nous n'étions que des civils... »

Jeanne Cuvillier a survécu avec sa sœur Liliane et sa mère Marie dans la ferme Chaume. Son père Auguste Dermay (58 ans) et son petit frère Claude (4 ans) n'ont pas eu cette chance.



# INVITATION À LA POPULATION



**Il y a soixante-dix-huit ans,  
le 24 août 1944, Buchères connaissait l'horreur.  
A la veille de la libération de Troyes la 51ème Brigade  
des WAFFEN SS assassinait 67 civils innocents, bébés, enfants,  
femmes, hommes, vieillards et incendiait une cinquantaine de maisons.**

**Nous allons, cette année encore, en présence de nos quatre blessés survivants de ce terrible massacre,  
honorer la mémoire de tous ceux qui ont payé un lourd tribut à la barbarie nazie...**

## **Déroulement de la Cérémonie Commémorative**

**10h15**

Rendez-vous devant l'Eglise de Buchères.

**10h30**

Célébration religieuse commémorative en présence des personnalités et portes drapeaux.

**10h50**

Recueillement et bénédiction sur les tombes des Martyrs.

**11h05**

Départ pour le Mémorial pour les dépôts de gerbes, des allocutions et un appel solennel des morts.

**11h15**

Rendez-vous devant le Mémorial.



***N'OUBLIONS JAMAIS !***

# LE MÉMORIAL DE BUCHÈRES

Le 23 août 1944 au soir, alors que la III<sup>e</sup> armée américaine approchait de Troyes, les FFI du groupe Montcalm commandés par Jean Alagiraude, le fils de "Montcalm", chef du maquis occupèrent le petit village de Buchères (Aube) et dressèrent des barrages avec l'aide de volontaires pour stopper les troupes allemandes en retraite. Le 24 août au matin, un petit convoi ennemi composé d'un side-car de reconnaissance suivi par un camion chargé de troupes fit son apparition dans



la commune. Il fut accueilli par un tir nourri provenant sans doute des maquisards embusqués derrière les barricades. Les allemands eurent un blessé ou peut-être tué, ce qui n'a jamais été confirmé. Les Allemands se replièrent sur Troyes. La 3<sup>e</sup> compagnie de la 51<sup>e</sup> brigade de Panzergrenadiers SS (division des Waffen SS), basée à Troyes fut mise en alerte et dépêchée sur les lieux où elle arriva vers midi par la route nationale et la route de Courgerennes, petite commune touchant Buchères

et en faisant partie aujourd'hui. Les représailles commencèrent alors vers le château sans eau, au domicile de la famille Richard, au château Babeau où 9 personnes trouvèrent la mort et le long de la nationale. Les SS se divisèrent à ce moment en trois sections, une par la route nationale, la seconde par la voie de chemin de fer et la troisième remontant le cours de l'Hozain. Les maisons Patin, Loiselet, Garnichat, Mimey, Fourot, Ulsas, Redon furent incendiées et leurs habitants assassinés puis le long de l'Hozain ce fut le tour des maisons Collot, Degoise et Fromonot et au-delà Broche, Finfrock et Foissier. Dans le village les soudards s'en prirent aux maisons Chaume, Degoisé et Blanc. Le château de Courgerennes fut également incendié. Le village fut ensuite bombardé vers 13h00 par des obusiers de campagne. Vers 14h30 les FFI décrochèrent abandonnant le barrage de la route nationale et se repliant sur "Maisons Blanches". À 15h00 tous les barrages étaient évacués. Les Allemands rendirent les habitants responsables de ce qui s'était produit. Les représailles furent terribles, 67 personnes, hommes, femmes, enfants et



même des bébés furent massacrées et le village presque entièrement rasé. Une cinquantaine de maisons furent incendiées.

Le bilan de cette journée fut de 67 morts dont 17 enfants de moins de 14 ans, 5 jeunes filles de moins de 21 ans, 3 jeunes gens dont 2 F.F.I., 22 femmes et 18 blessés, dont 7 graves. Un mémorial des Martyrs du 24 août 1944 a été érigé au lieu-dit « Maisons Blanches ». Il se présente sous la forme d'une lanterne des morts.

Buchères fut proclamée commune martyre et fut décorée de la Croix de guerre en 1948.



ANTS DE BUCHÈRES MASSACRÉS  
 QUE CE MONUMENT PORTE TENOIGNAGE DES CRIMES  
 HITLERIENS TOUTE UNE POPULATION INNOCENTE HOMMES  
 FEMMES ENFANTS SAUVAGEMENT ASSASSINÉE TOUT UN  
 VILLAGE LIVRE AUX FLAMMES CES CRIMES SONT INEXPIABLES  
 FRANÇAIS SOUVENEZ VOUS!



# LA LANTERNE DES MORTS DE BUCHÈRES

Le 24 août 1947, avait lieu l'inauguration de la Lanterne de Morts de Buchères, dressée par Messieurs de Bazelaire, architecte à Paris, et Hugot, architecte à Troyes.

A cette occasion, Madame Dossot-Coyer, qui est déjà l'auteur d'une émouvante brochure sur la tragédie de Buchères, a écrit le poème ci-dessous.

L'image de sa jeune fille Carmen, innocente victime de cette abominable tuerie, transparait entre chaque ver.

## LÀ-BAS SE DRESSE, ALTIER, LE MONUMENT AU MORTS

Sous les cieux incléments qu'endeuillent les nimbus,  
Le vent va bondissant en cahots éperdus  
Et toute la feuillée est à son agonie,  
Brisée par l'élément dans sa folle furie.  
Alors en tournoyant, la feuille tombe, tombe ;  
Sur le tapis doré, en frisson, succombe ;  
Et de son pied traînant, foulant l'or de la masse,  
La fillette s'en va, déjà pensive et lasse.  
Pauvre petite fleur, ô cher petit enfant  
Que de mélancolie sur ton large front blanc !  
Le nid de l'oiselet, adhérent au rameau  
Se balance en cadence au-dessus du cours d'eau.  
L'Hozain glauque et sournois, tout fier de sa paresse,  
En nappes de torpeur, étale sa mollesse.  
L'oiseau de nuit surgit du fond de la pénombre,  
Jette son cri lugubre et s'enfonce dans l'ombre.

Là-bas se dresse altier, le Monument aux Morts  
Surplombant la vallée qui, doucement s'endort :  
La superbe vallée si perlée de rosée :  
Autant de souvenirs et de larmes versées.  
Dormant avec les Morts, notre petite église  
Fait face au Monument qui nous les symbolise ;  
Tout là-haut dans les cieux, le cortège des anges  
Pour mieux les protéger, se groupent en phalanges.  
Arrête voyageur, souviens-toi de tes morts  
Et du fond de l'abîme, où tu sombres encor,  
Toi, mondain effréné qui a tout oublié  
Qu'as-tu fait de ton coeur, infâme efféminé ?  
C'est ton petit enfant, c'est ta soeur, c'est ta mère  
Ou ta femme chérie, un ange sur la terre  
Dont l'abnégation savait semer des roses,  
Sur l'aride chemin de la vie si morose ;  
Tu as sû étouffer et noyer ton chagrin  
Dans l'immoralité, dans des orgies sans fin,  
Mélangeant tes folies à l'affreuse agonie  
Des anges envolés, ces épouses chéries.  
La stèle immaculée, aux doux reflets d'opale  
Dans la campagne en deuil fait une tache pâle.  
La Lanterne des Morts, dans la nuit, gémissante  
A l'air d'une veilleuse auprès d'une mourante ;



Son faisceau lumineux, d'un blafard douloureux  
De féerie sépulcrale a bercé nos aïeux.  
Je suis hallucinée auprès de ton tombeau  
Mes yeux rivés, sans voir, sur le petit hameau.  
Et le vent qui gémit, dans le soir qui s'endeuille,  
En sanglots étouffés, court mourir sous les feuilles ;  
C'est l'âme de nos Morts, planant mystérieuse  
C'est le glas qui s'égrène en perles douloureuses.  
La bise, sans pitié, me transperce et me glace,  
Dans une grande horreur, me comprime et m'enlace  
Mon corps s'appesantit en une horrible masse.  
De la vie, je suis lasse, Oh ! si lasse... si lasse.

Mme DOSSOT-COYER



Lucien FARINET, Maire de Buchères, qui a été à l'origine du Mémorial, est décédé le 23 août 1947 à la veille de l'inauguration, 3 ans jour pour jour après le massacre.





## DOSSIER

### UN ESPACE DE VIE AU COEUR DE NOTRE COMMUNE

# Une démarche collective et démocratique

*Notre territoire ayant connu une augmentation spectaculaire ces dernières années en termes de démographie, il est devenu essentiel pour nous d'offrir un lieu particulier à nos habitants afin de répondre à leurs besoins, leurs attentes et leurs souhaits.*

## Un Espace de vie à Buchères ! Pourquoi ?

Une volonté politique, motivée par le souhait des élu(e)s locaux d'améliorer les conditions de vie des habitants, leur quotidien, de faciliter les interactions entre les associations, les institutions, les professionnels du territoire et surtout les habitants. Harmoniser l'ensemble des activités à destination des habitants est un axe important. Ceci afin de faire du « vivre ensemble » un des axes essentiels de la commune en plein accroissement démographique.

Nous avons constaté que le service social de notre commune était de plus en plus sollicité par des publics très différents avec des besoins transversaux. L'accès aux droits étant un des points essentiels, tout comme l'accès au numérique.

La municipalité de Buchères veut faire de ses actions culturelles, éducatives et populaires une de ses priorités. Elle entend œuvrer pour une politique de loisirs éducatifs cohérente et complémentaire à destination de l'ensemble des habitants.

Elle souhaite pour cela mettre en œuvre un partenariat avec les associations locales, les institutions et ses habitants qui poursuivent les mêmes objectifs. Elle est en outre attachée à la prise en charge associative des missions d'intérêt général, en permettant une implication des habitants, dans un enjeu de démocratie participative. La création d'un Espace de Vie est l'aboutissement de l'ensemble de ces facteurs.

## Objectifs de l'espace de vie de Buchères:

- Favoriser la mixité sociale et culturelle sur le territoire ;
- Permettre aux familles de s'épanouir dans une commune à la population très contrastée ;
- Assurer l'accès aux loisirs ludiques, éducatifs, culturels, artistiques ;
- Développer le lien intergénérationnel et multiculturel sur la commune et réduire l'isolement ;
- Réduire les inégalités et les disparités et favorisant notamment l'accès aux droits et au numérique.

**SITUÉ DANS L'ANCIENNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (VOIR PHOTO CI-DESSUS)  
L'OUVERTURE EST PRÉVUE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022,  
NOUS VOUS Y ATTENDONS NOMBREUX !**



## Une année d'adhésion aux ateliers "Bien-être et Bien vivre", c'est quoi ?

*Voici une rétrospective des années 2021-2022 de nos adhérents. Vous allez voir, c'est loin d'être tricot au coin du feu !*

Les activités sur une année, c'est...

... des temps forts avec l'atelier des "Gestes qui sauvent" dispensé par l'association de la Croix Blanche suivi d'une remise de diplôme, l'atelier "Séniors, restez mobiles !" avec la prévention routière mais également diverses activités manuelles, physiques et intellectuelles.

C'est également des promenades sur la commune chaque mardi et vendredi ainsi que des petits déjeuners partagés.

**Ce sont des moments partagés comme les instants conviviaux.**

« Le CCAS de Buchères tient à remercier tous les adhérents pour leur participation et leur implication mais également tous les partenaires, trop nombreux pour être tous cités ici, mais sans lesquels la dynamique ne serait pas la même.

C'est ainsi que le CCAS de Buchères souhaite à toutes et à tous, de très belles vacances ensoleillées...

Une année 2022-2023 pleine de projets à venir ! Nous vous attendons en septembre.....

Voici quelques ateliers en image !



Atelier équilibre



Atelier "Les gestes qui sauvent"



Atelier "Art floral"



Atelier Prévention routière... à bord d'un simulateur

***N'oubliez pas ! c'est ensemble que nous continuerons à avancer et à créer !***



Atelier création de produits d'entretien



Atelier informatique



Atelier Tai chi

**Le rendez-vous à ne SURTOUT pas manquer !**

La Commission "Sports" organise une randonnée pédestre le **Dimanche 11 septembre 2022.**

Ouverte à toute la population.

**VENEZ NOMBREUX !**